

LOI D'ORIENTATION

1. Référence légale

La **Loi d'Orientation 91-22 du 16 février 1991**, modifiée par la loi **n°2004-37 du 3 décembre 2004**, énonce en son article premier que l'Éducation nationale vise à :

« Préparer les conditions d'un développement intégral, assumé par la nation toute entière. Elle a pour but de former des hommes et des femmes capables de travailler efficacement à la construction du pays ; elle porte un intérêt particulier aux problèmes économiques, sociaux et culturels rencontrés par le Sénégal dans son effort de développement, et garde un souci constant de mettre les formations dispensées en relation avec ces problèmes et leurs solutions. »

2. Application dans notre établissement

Le **Complexe scolaire franco-arabe An Nûr Was Salaam** traduit concrètement ces orientations à travers :

- Le **respect strict des référentiels des programmes scolaires** ;
- Des activités éducatives pratiques comme le **micro-jardinage** ;
- Une éducation équilibrée entre **savoirs scientifiques, valeurs religieuses, citoyenneté et responsabilité**.

3. Référence au CRAC-CEM 2010

Nous nous appuyons également sur le **cadre opératoire CRAC-CEM 2010** (Cadre de Référence pour l'Amélioration du Curriculum de l'Enseignement Moyen), fondé sur 4 compétences transversales clés à atteindre en fin de cycle :

- **Domaine 1** : savoir s'exprimer et communiquer
- **Domaine 2** : savoir utiliser les éléments de base en mathématiques, sciences et technologie
- **Domaine 3** : être un citoyen responsable
- **Domaine 4** : être autonome et coopératif

4. Dispositif mis en place

Pour faire vivre ces principes, notre établissement a mis en œuvre :

- L'Approche par les Compétences (APC)
- La continuité pédagogique entre l'enseignement élémentaire et moyen
- La conception d'outils d'évaluation adaptés à l'APC
- Un dispositif de suivi-évaluation régulier et rigoureux

Conclusion

À travers ce cadre, **An Nûr Was Salaam** affirme son engagement à former des élèves capables de **réussir leur vie scolaire et sociale**, tout en contribuant activement au **développement du Sénégal** dans le respect de ses valeurs fondamentales.